



*mémoire et solidarité*

## MODALITES D' OBTENTION DU DIPLOME D' HONNEUR DU JEUNE CITOYEN

L'ensemble de ces conditions ont été adoptés par la commission Mémoire du Conseil Départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre, Présidé par Monsieur le préfet.

**Modalités pour le diplôme collectif :** sur proposition du Maire, ce diplôme peut être attribué à une classe de primaire qui s'est impliquée dans le domaine de la mémoire durant l'année scolaire ; cela peut être une étude sur le monument aux morts de la commune, par exemple.

Un exemplaire de ce travail doit accompagner le formulaire de demande.

**Modalités pour le diplôme individuel :** sur proposition du Maire, cela concerne un candidat âgé de 10 à 18 ans qui aura participé à au moins 6 cérémonies nationales en l'espace de trois ans ou comme pour le diplôme collectif, se sera particulièrement impliqué dans le domaine de la mémoire.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DU DIPLOME D'HONNEUR DU  
JEUNE CITOYEN**

**Renseignements concernant l'établissement**

NOM : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : N° \_\_\_\_\_ rue : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Nombre de participations aux cérémonies patriotiques (sur 3 ans minimum) :

Ou intitulé du travail effectué :

-----  
Visa du Maire :

Date et signature :